



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 21 novembre 2019
affiché ou publié le jeudi 21 novembre 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20191114-lmc1H22560H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22560H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 143-19

Objet : *RS - Avenant n° 1 au marché F16002 relatif à la prestation d'assurance de la flotte automobile pour une dizaine de collectivités publiques de l'agglomération de Chambéry*

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 143-19

objet **RS - Avenant n° 1 au marché F16002 relatif à la prestation d'assurance de la flotte automobile pour une dizaine de collectivités publiques de l'agglomération de Chambéry**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que, par décision du 3 septembre 2015, le Bureau a approuvé la passation d'un marché public ayant pour objet la réalisation d'une prestation d'assurance de la flotte automobile de chacun des membres du groupement suivants :

- Grand Chambéry,
- le syndicat mixte Savoie Déchets,
- la commune de Chambéry,
- la commune de Bassens,
- la commune de Challes-les-Eaux,
- la commune de La Motte-Servolex,
- le centre communal d'action sociale de La Motte-Servolex,
- la commune de La Ravoire,
- la commune de Saint-Jeoire-Prieuré,
- la commune de Vimines.

Grand Chambéry a été désigné comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour la passation, la signature et la notification du marché l'exécution du marché restant à la charge de chaque membre du groupement.

Le terme du marché était prévu, initialement, le 31 décembre 2019.

En vue du renouvellement de ce marché d'assurance, une action de sourcing a été menée par Grand Chambéry, coordonnateur du groupement, avec trois assureurs ou courtiers qui s'étaient positionnés sur le précédent marché.

Cette action a mis en évidence le fait que le groupement actuel, tel qu'il est monté, n'est pas opportun et qu'il serait nécessaire d'envisager un montage différent avec éventuellement la possibilité d'un contrat unique (un contrat par membre actuellement) ou la création de lots séparés en fonction des tailles de flotte. L'abandon du groupement de commandes doit aussi être envisagé.

A ces différents points d'amélioration s'ajoutent les mauvais résultats, en termes de sinistralité, de deux membres du groupement, Grand Chambéry et Savoie Déchets, qui pourraient mettre en péril la viabilité du groupement de commandes s'il était relancé en l'état.

Par conséquent, afin de définir au mieux les besoins de chaque membre et le meilleur montage à envisager pour disposer d'une mise en concurrence bénéfique et obtenir une garantie adaptée à un coût satisfaisant pour tous, il est proposé de prolonger le marché d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Courant septembre 2019, chaque membre du groupement a approuvé la prolongation de la convention de groupement de commandes correspondante pour une durée d'un an.

Pour 8 des 10 membres du groupement, les tarifs n'augmentent pas et les prix unitaires relatifs à cette année supplémentaire restent identiques à ceux du marché, révisions de prix non comprises.

Seule une augmentation de 5 % est appliquée pour cette année supplémentaire aux prix unitaires de Grand Chambéry et de Savoie Déchets.

Le montant estimatif de l'avenant s'élève donc à 201 530 € TTC, toutes collectivités confondues, soit une augmentation de 25,44 % du montant initial du marché. Cette augmentation est estimée sur des tailles de flotte base marché de 2016.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F16002,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 31 octobre 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 au marché F16002,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 143-19

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 au marché F16002 relatif à la prestation d'assurance de la flotte automobile pour une dizaine de collectivités publiques de l'agglomération de Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant
Date de l'acte :	14 novembre 2019
Annexe(s) :	avenant flotte automobile

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22560H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22560H1

Date de transmission en Préfecture :	21 novembre 2019
Date de réception en Préfecture :	21 novembre 2019
Période d'affichage :	du au